

Bulletin n°005, Décembre 2014, Quartier Bastos-Yaoundé, au bout de la ruelle qui passe entre le restaurant « l'Orient rouge » et la pharmacie « Alliance » ; Tel : (+237) 222 20 81 53 / (+237) 677 00 96 35
E-mail : ocaludso@yahoo.com/robetiro@yahoo.fr



CONTROLES ANTIDOPAGE PENDANT LE TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL « GRAND PRIX CHANTAL BIYA » 2014

SOMMAIRE

- Editorial du président de l'OCALUDS	p2-5
- Contrôles et sensibilisation antidopage	p6-7
- Des nouvelles règles nationales antidopage	p8
- Liste des pays africains conformes au code 2015	p8
- Lettre de l'AMA à l'OCALUDS	p9
- Réunion du Conseil de l'OCALUDS	p10
- Réunion des Agents Contrôles du Dopage (ACD)	p10
- Réunion du Conseil de l'ORAD Afrique zone IV	p11
- Formation des Agents d'éducation antidopage	p11
- Conférence des Organisations Nationales Antidopage	p12
-Symposium sur les Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques AUT	p13
- Contribution du Cameroun aux organisations Internationale antidopage	p14
- Projets nationaux antidopage	p15



L'INSTITUT DES ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE (INADO) APPUIE LA CONFERENCE DE SOFIA

L'année sportive 2014 a été clôturée dans toutes les structures sportives du Cameroun. Il en est ainsi des activités de l'OCALUDS qui ont connu cette année une grande effervescence, grâce à l'accompagnement du Ministère des Sports et de l'Education Physique.

Avant de revenir sur l'implication de l'OCALUDS dans le mouvement sportif national, relevons les éléments de la consolidation de cette Organisation Nationale Antidopage (ONAD). En effet, dans sa politique d'autonomisation des organisations sportives, le gouvernement, à travers le MINSEP, a octroyé de façon définitive un siège sis au quartier Bastos à Yaoundé, avant l'Ecole publique bilingue de Bastos. Le même siège, dans sa partie inférieure, abrite le siège de l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) Afrique zone IV, structure qui anime les activités antidopage dans la région d'Afrique Centrale. Pour ces deux sièges, les autorités publiques camerounaises y ont fourni des services tels que le téléphone international et la connexion internet. On retrouve dans les deux sièges, le mobilier de bureau, le matériel informatique ainsi qu'un personnel affecté pour les besoins de la cause.

Toute cette mise en place en 2014 a permis à l'OCALUDS de se concentrer sur les recommandations de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), concernant l'élaboration des règles nationales antidopage conformes au nouveau code antidopage 2015. Cet exercice a été passé avec succès puisque les règles nationales antidopage ont été validées par l'AMA le 13 Aout 2014. De même, afin d'étendre ses activités dans tout le territoire national et conformément à l'article 2 relatif à ses missions, l'OCALUDS, avec l'appui de l'UNESCO, a vu son projet de mise en place des comités régionaux antidopage retenu. Ce projet prendra effet dès le mois de février prochain dans sa première phase, à travers 5 régions

à savoir l'Extrême-Nord, l'Adamaoua, l'Est, le littoral et le Nord-Ouest.

Sur le plan des contrôles, le MINSEP a accompagné l'OCALUDS dans la réalisation de 23 Contrôles En Compétition au cours de la Course de l'espoir, le tour cycliste international du Cameroun et le grand prix Chantal Biya.

Dans le même cadre, et grâce au programme de Contrôle Hors Compétition de l'AMA, l'OCALUDS a réalisé 20 contrôles couvrant 6 disciplines sportives (athlétisme, basketball, handball, judo, haltérophilie, boxe).

La formation n'a pas été en reste à travers les séminaires et symposium dont une formation d'Educateurs antidopage de l'AMA, reçue les 9 et 10 juillet 2014 à Libreville au Gabon par 2 responsables de l'OCALUDS. De même, pour le compte de l'OCALUDS, le Dr YIAGNIGNI MFOPOU Euloge, membre du comité AUT a reçu une formation sur les AUT les 23 et 24 octobre 2014 à Paris en France.

Sur le plan éducatif, l'OCALUDS s'est alignée sur les recommandations du nouveau Code dès 2014 en procédant à la réalisation des activités de prévention au cours des jeux scolaires tenus à Mbalmayo et à Ngaoundéré. Ces jeux ont permis à l'OCALUDS de saisir l'opportunité d'appliquer la nouvelle philosophie de la lutte antidopage qui se décline en ces termes : « Education, Education et Education ».

Par ailleurs, Il convient ici de relever la diversification des activités opérées jusque là par le MINSEP dans la mise en œuvre de la politique sportive nationale. A-t-on encore besoin de rappeler à l'attention de toute la sphère sportive nationale que la loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'Organisation et la Promotion des Activités Physiques et Sportives stipule à son article 90 que : « Est punie, sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation sportive nationale

et internationale, toute personne qui utilise ou incite à l'utilisation de substances ou produits dopants, ou se rend co-auteur ou coupable de complicité de dopage, d'une peine d'emprisonnement de six à deux ans et d'une amende de 1 000 000 à 5 000 000 FCFA. »

Au regard de tous ces éléments, il découle que le Cameroun dispose désormais de son arsenal législatif et réglementaire sur la lutte contre le dopage dans le sport. Une évolution considérable opérée par les pouvoirs publics camerounais.

Pour cette année 2015, l'OCALUDS a déjà, grâce au MINSEP, diffusé les nouvelles règles nationales antidopage et la liste 2015 des substances interdites. Toutes les fédérations sportives devraient donc s'en approprier et alerter leurs pratiquants et l'entourage. En termes de rappel, l'on peut dire de façon exhaustive que par rapport au Code 2009, le nouveau code qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 apporte entre autres les changements ci-après :

- les sanctions passent de 2 à 4 ans en cas de prise intentionnelle de substance interdite;
- la période d'absence au CHC passe de 18 mois à 12 mois ;
- la conservation de l'échantillon B passe de 8 à 10 ans,
- L'Education devient un outil essentiel dans la lutte antidopage ;
- L'exigence des analyses sanguines ;
- L'accentuation du nombre de contrôle intelligents;
- La mise en exergue des enquêtes ;
- La prise en considération des complicités et associations ;
- Le rôle important du Système d'Administration et de Gestion des données (ADAMS).

Tous ces changements interpellent donc les acteurs du mouvement sportif national que sont : les athlètes, l'entourage des athlètes, les entraîneurs, les managers, les équipes médicales, les parents, les éducateurs, les syndicats des sportifs, etc...

C'est pour cette raison que l'OCALUDS, dans sa stratégie de lutte contre le dopage pendant les grands événements sportifs, a choisi de coupler aux contrôles antidopage, la sensibilisation des sportifs en compétition et des spectateurs. Cette stratégie

permet à l'OCALUDS de toucher tous les participants. Il s'agit là, de faire de la lutte contre le dopage dans le sport, une responsabilité collective pour laquelle tout le monde devrait se sentir concerné.

Je m'en voudrais, si je ne mentionne pas la période du 12 au 15 novembre de l'an 2013, qui a été un tournant crucial pour la lutte contre le dopage dans le sport sur le plan mondial. C'était à Johannesburg, la ville symbole d'Afrique du Sud, qui abritait pendant cette période, la 4^{ème} conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Le fait majeur de cette conférence, qui se tenait pour la première fois sur le sol africain, après Lausanne, Copenhague et Madrid, était l'adoption d'un nouveau Code mondial antidopage et les 5 standards qui l'accompagnent. Ce nouveau Code, dont l'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 2015, vient par son contenu renforcer la lutte contre les tricheurs d'une part, et accorder une place de choix à l'éducation et à la protection des sportifs « propres » d'autre part, sans pour autant abandonner les contrôles antidopage. Ces derniers, dont le coût est très élevé par rapport à l'éducation, seront désormais réalisés sur les sportifs de manière « intelligente ». L'OCALUDS, dont les règles antidopage ont été évaluées conformément au nouveau Code 2015 par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), et qui ont pris effet également le 1^{er} janvier, ne dérogera pas à ce nouveau code 2015. Elle mettra l'accent sur la réalisation des contrôles « intelligents ». L'éducation va se renforcer, surtout auprès des jeunes sportifs, car ils constituent les leaders de demain dans la promotion du sport sans dopage.

L'OCALUDS, dans l'accomplissement de ses missions, se tient prête à répondre aux demandes du mouvement sportif national.

Bonne année 2015 à tous.

The sports year 2014 has ended in all sports structures in Cameroon. This is also the case for activities of OCALUDS which have, this year, known a large effervescence thanks to the partnership of the Ministry of Sports and Physical Education.

Before coming back to the involvement of OCALUDS in the national sports movement, let's highlight the elements of consolidation of this National Antidoping Organization, (NADO). In effect, in its policy of giving autonomy to sports organizations, the government, through the Ministry of Sports and Physical Education, MINSEP, has permanently made available offices in the Bastos neighborhood of Yaoundé, located near the Bastos Bilingual Primary School. Another floor of the office building serves as offices of the Central Africa Zone IV Regional Antidoping Organization, (RADO). For these two offices, the Cameroonian public authorities have provided international telephone and internet connection. Both offices are also equipped with information technology (IT) material, office furniture as well as necessary staff

All this setting up in 2014 permitted OCALUDS to concentrate on the recommendations of the World Antidoping Agency, WADA, in regards to the elaboration of national rules and regulations in conformity with the 2015 new antidoping code. This exercise went on successfully since the national antidoping rules and regulations were validated by WADA on 13 August 2014. Also, in order to extend its activities to the entire national territory and in conformity with article 2 regarding its missions, OCALUDS, with assistance from UNESCO, saw its project of putting Cameroon regional antidoping committees into place retained.

This project will go into effect as from next month February 2015 in its first phase in 5 regions,

namely the Far North, Adamawa, East, the Littoral and the North West.

On the plan of controls, MINSEP assisted OCALUDS in the carrying out of 23 controls in competition during the Race of Hope, the International cycling tour of Cameroon and the Grand Prix Chantal Biya.

Within the same framework, and thanks to the Control Outside Competition Program of the WADA, OCALUDS carried out 20 controls covering 6 sports disciplines (athletics, basketball, handball, judo, weightlifting and boxing).

Training has not been overlooked and notably through seminars and symposiums which also saw on the 9th and 10th of July 2014 in Libreville, Gabon, the training of WADA educators on antidoping by 2 officials of OCALUDS. Also on behalf of OCALUDS, Dr YIAGNIGNI MFOPOU Euloge, committee member of TUE received training on TUE on the 23rd and 24th of October 2014 in Paris, France.

As concerns education, OCALUDS followed the recommendations of the new Code as from 2014 by proceeding to the carrying out of activities of prevention during the school games held in Mbalmayo and in Ngaoundere. These games gave OCALUDS the opportunity to apply the new philosophy of the fight against doping which is summarized in these terms: « Education, Education and Education ».

Furthermore, note should be taken of the diversification of activities carried out so far by MINSEP in the implementation of the national sports policy. Is it necessary to remind the national sports community that Law n° 2011/018 of 15 July 2011 relative to the Organization and the Promotion of Physical and Sports Activities stipulates in its article 90 that: « Is punishable, without prejudice of sanctions provided for in the regulation of national and international sports activities, any person wh

products, or is guilty of complicity in doping, by imprisonment of six months to 2 years and a fine of 1 000 000 to 5 000 000 FCFA. »

Considering the above, Cameroon disposes henceforth legal and regulatory arsenal in the fight against antidoping in sports, a considerable advancement carried out by Cameroonian public authorities.

For this year 2015, OCALUDS has already, thanks to MINSEP, broadcasted the new national antidoping regulations and the 2015 list of forbidden substances. All sports federations are therefore expected to get a copy of the new regulations and inform their athletes and entourage. As reminder, one could say in an exhaustive way, that in regards to Code 2009, the new Code which went into application since the 1st of January 2015 brings, among other things, the following changes:

- Sanctions move from 2 to 4 years;
- The period of absence to the CHC moves from 18 to 12 months;
- The conservation of Sample B moves from 8 to 10 years;
- Education becomes the essential tool in the fight against doping;
- Requirement of blood analyses;
- Focus on the number of intelligent controls;
- Highlighting of investigations;
- The taking into account of complicity and associations;
- The important role of the Antidoping Administration and Management System (ADAMS).

All these changes therefore call on actors in the national sports movement who are: athletes, the entourage of athletes, coaches, managers, medical teams, family, educators, sports syndicates, etc...

It is for this reason that OCALUDS, in its strategy to fight against doping during big sports events, has chosen to add to antidoping controls, the sensitization of athletes completion

In competition and spectators. This strategy permits OCALUDS to reach out to all participants. Here it means making the fight against doping in sports a collective responsibility which should be of concern to everyone.

I would blame myself if I do not mention the period from the 12th to the 15th of November 2013, which has been a crucial turning point in the fight against doping in sports on a global scale. It was in Johannesburg, the symbolic city of South Africa, which hosted during this period, the 4th World Conference on Doping in Sports. The major aspect of this conference which was holding for the first time on African soil after Lausanne, Copenhagen and Madrid, was the adoption of a new World Antidoping Code and the 5 standards that accompany it. This new Code, which will go into application as from the 1st of January 2015, comes through in its content, to reinforce the fight against cheaters, on one hand, and on the other, carve out a choice place for education and the protection of "clean" athletes, without abandoning antidoping controls. The latter, which is quite costly in comparison to education, will hence forth be carried out on athletes in an 'intelligent' manner. OCALUDS whose antidoping regulations have been assessed in conformity with the new 2015 Code by the World Antidoping Agency (WADA), and which took effect on the 1st of January 2015, does not depart from the new 2015 Code. It lays focus on the realization of 'intelligent' controls. Education will be reinforced, especially among young athletes, for they are the leaders of tomorrow.

OCALUDS, in the accomplishment of its missions, stands ready to respond to the demands of national sports movements.

Happy New Year 2015 to you all

LES CONTROLES ET LA SENSIBILISATION ANTIDOPAGE

Du 5 au 9 novembre 2014, s'est couru au Cameroun, le Tour cycliste international grand prix « Chantal Biya ». A cette occasion, comme dans les précédentes, des Contrôles En Compétition ont été effectués, soit 10 au total. Par sa présence constante depuis l'édition de 2012 lors de ces compétitions de cyclisme, l'OCALUDS entend faire respecter la pratique d'un sport exempt de dopage et protéger les sportifs « propres ».

Suite aux analyses effectuées par le laboratoire de Chatenay-Malabry en France sur les 10 échantillons prélevés pendant ce tour de 2014, les résultats de ces analyses se sont avérés tous négatifs.



Notification des handballeuses de FAP dans le cadre des Contrôles Hors Compétition.



Echange entre l'Ambassadeur du Royaume du Maroc et un agent de sensibilisation

Dans le cadre des Contrôles Hors Compétition, 20 sportifs ont été contrôlés. 5 disciplines sportives ont été sélectionnées pour cette opération à savoir le basketball, le judo, le handball, l'athlétisme et l'haltérophilie.

L'année prochaine, l'OCALUDS entend continuer dans cet élan, en renforçant les contrôles et en les rendant davantage « intelligents » (comme le recommande le nouveau Code mondial antidopage qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015), mais aussi, en emmenant les sportifs, le personnel d'encadrement et les spectateurs, par la sensibilisation et l'éducation, à intégrer les objectifs et l'importance de la lutte antidopage. Pour plus d'efficacité, elle compte sortir des analyses conventionnelles.



Personnel de prélèvement à l'étape Sangmélina-Yaoundé (Tour cycliste grand prix « Chantal Biya »)



Un cycliste marocain suivi par l'escorte



Notification d'un cycliste sénégalais par un ACD



Poste de Contrôle du Dopage (PCD)

ANTI-DOPING CONTROL AND SENSITIZATION

The International Cycling Tour code named " **GRAND PRIX CHANTAL BIYA**" was hosted by Cameroon from the 5th to 9th November 2014. During this event, OCAUDS carried out 10 anti-doping controls as in the previous tours. Cognisant of its constant presence since the 2012 edition of all cycling tours organized in Cameroon, OCAUDS intends to impose the practice of sports free of doping and to protect "clean" sports men and women. The 10 samples collected during the 2014 cycling tour and submitted to the Chatenay-Malabry Laboratory in France for analysis were all confirmed negative. Within the framework of anti-doping controls out of the



Notification formular addressed to FAP hanball players within the framework of pre-competition controls



Discussion between Moroccan and antidoping sensitization agent

competition periods, some 20 athletes drawn from 5 chosen sport disciplines namely **Basketball, Judo, Handball, Athletics and Weightlifting** were selected for this operation. Next year, OCAUDS intends not only to continue this trend by reinforcing the controls and by rendering them more "intelligent" (as recommended by the World Anti-doping Code which got into application on the 1st January 2015), but also to sensitize and educate athletes, training staff and spectators on the objectives and the importance of the fight against doping. For greater efficiency, it intends to publish some conventional analyses.



Staff in charge of collecting urine sample (International cycling tour «Grand prix Chantal Riva »)



A Moroccan cyclist monitored by a staff member of OCAUDS

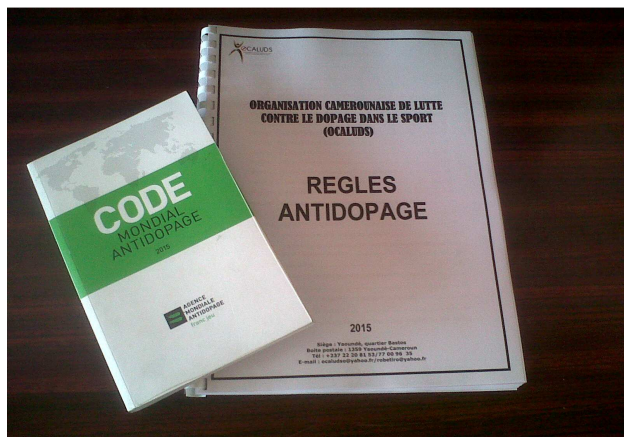


Notification formular addressed to a senegalese cyclist by a DCO



Antidoping check-point

DES NOUVELLES REGLES NATIONALES ANTIDOPAGE



En novembre 2013 à Johannesburg en Afrique du Sud, à l'occasion de la 4^{ème} Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, un nouveau Code mondial antidopage avait été adopté ainsi que les 5 standards internationaux qui l'accompagnent à savoir le standard de la liste des interdictions, le standard pour les contrôles et les enquêtes, le standard pour les laboratoires, le standard pour les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques et le standard pour

la protection des renseignements personnels. A la Suite de l'adoption de ce nouveau Code, un délai d'un an (toute l'année 2014) avait été accordé par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) aux organisations antidopage, aux fédérations internationales et aux organisateurs de grandes manifestations de s'y arrimer. C'est à ce titre que l'OCALUDS, sur la base des règles modèles des organisations nationales antidopage élaboré par l'AMA, a rédigé les nouvelles règles nationales antidopage du Cameroun, dont l'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 2015. Auparavant, celles-ci avaient reçues le 11 novembre l'onction du Conseil de l'OCALUDS.

LISTE DES PAYS AFRICAINS CONFORMES AU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE 2015

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Afrique du Sud | ☐ Mozambique |
| ☐ Algérie | ☐ Namibie |
| ☐ Angola | ☐ Ouganda |
| ☐ Burkina Faso | ☐ Nigeria |
| ☐ Burundi | ☐ Rwanda |
| ☐ Cameroun | ☐ Sénégal |
| ☐ Centrafrique | ☐ Seychelles |
| ☐ Congo | ☐ Somalie |
| ☐ Cote d'Ivoire | ☐ Soudan |
| ☐ Djibouti | ☐ Tanzanie |
| ☐ Erythrée | ☐ Tchad |
| ☐ Ghana | ☐ Togo |
| ☐ Kenya | ☐ Tunisie |
| ☐ Lybie | ☐ Zambie |
| ☐ Malawi | ☐ Zimbabwe |
| ☐ Mali | |
| ☐ Mauritanie | |

LETTRE DE CONFIRMATION DE L'AMA SUR LA CONFORMITE DES REGLES NATIONALES ANTIDOPAGE AU NOUVEAU CODE



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

Montréal, le 13 août 2014

Par courriel: robetiro@yahoo.fr

M. Robert Ndjana
Président
Organisation camerounaise de lutte contre le dopage dans le sport (OCALUDS)
1359 Yaoundé
Cameroun

Objet : Conformité au Code mondial antidopage 2015

Cher M. Ndjana,

Nous vous remercions de nous avoir envoyé votre règlement antidopage et de nous avoir ainsi donné l'opportunité de vous transmettre nos commentaires à cet égard.

Après un examen détaillé de votre règlement antidopage, nous sommes en mesure de confirmer que votre règlement incorpore tous les articles obligatoires du Code mondial antidopage. Cette lettre constitue donc la confirmation que votre règlement est conforme au Code mondial antidopage.

Toutefois, nous avons noté que certains points devraient être révisés avant l'adoption formelle de votre règlement. Nous joignons à la présente correspondance une copie de votre règlement intégrant les changements proposés.

Il est primordial que votre organisation adopte formellement ce règlement afin d'assurer qu'il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer la confirmation de l'adoption formelle, ainsi qu'une copie du document formellement adopté.

Dans le futur, l'AMA pourra conseiller certaines modifications au règlement basées sur l'application pratique de celui-ci, si nécessaire.

Nous vous remercions de votre engagement pour un sport propre et nous demeurons à votre disposition si vous avez des questions ou des inquiétudes.

Sincèrement,

Emiliano Simonelli
Responsable Principal – Respect du Code Mondial Antidopage
Affaires juridiques

cc: Rodney Swigelaar
Directeur, bureau régional pour l'Afrique

REUNION DU CONSEIL DE L'OCALUDS

Le 11 novembre 2014, l'OCALUDS a tenu la réunion de son Conseil au sein de son siège situé au quartier bastos à Yaoundé. Ladite réunion était présidée par son Président monsieur NDJANA Robert. L'ordre du jour portait principalement sur l'adoption du programme national antidopage 2015, l'adoption du projet de budget 2015, l'adoption du compte de gestion 2014, l'adoption des règles nationales antidopage et la validation de l'exécution du programme « Sport protect » en 2015. Au terme de la réunion, les différents documents ci-dessus mentionnés ont été adoptés. Quant au programme « Sport protect » qui consiste à protéger tous les sportifs licenciés des fédérations sportives nationales, son implémentation en 2015 a été validée, et sera gratuite pour cette période d'essai.

MEETING OF THE OCALUDS COUNCIL

On the 11th November 2014, OCALUDS held its council meeting at its headquarters in the neighbourhood of Bastos, Yaounde. The said council meeting was chaired by its President, Mr. NDJANA Robert. Featuring on the agenda were: the 2015 national anti-doping programme, the adoption of the 2015 draft budget, adoption of the 2014 management accounts, adoption of the national anti-doping rules and validation of the "Sport protect" programme in 2015. By the end of the meeting, the above mentioned documents were all adopted. As for the "Sport protect" programme which consists of protecting registered athletes of national sports federations, its implementation in 2015 was validated. It shall thus be free of charge during its trial period.

REUNION PREPARATOIRE DES AGENTS DE CONTROLE DU DOPAGE (ACD) POUR LE TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL GRAND PRIX CHANTAL BIYA, EDITION 2014



Les ACD et leurs escortes en séance de travail préparatoire pour le tour cycliste international « grand prix Chantal Biya ».

Le 3 novembre 2014, dans la salle de réunion de l'OCALUDS, se sont réunis les ACD et leurs escortes, en vue de préparer les Contrôles En Compétition pendant le tour cycliste international « grand prix Chantal Biya », édition 2014. A titre de rappel, un ACD est un agent officiel formé et autorisé par une organisation antidopage, à qui on délègue la responsabilité de gérer sur place une séance de collecte d'un échantillon (urine). Pour cette tâche, il utilise une documentation et un matériel spécifique et standard, utilisés par tous les autres ACD partout dans le monde.

Les formulaires utilisés pendant un contrôle antidopage. De gauche à Droite : le formulaire de l'Agent de Contrôle du Dopage et le formulaire de la chaîne de possession



Matériel de prélèvement des échantillons. De gauche à droite : la trousse de prélèvement, le récipient de prélèvement et la trousse d'échantillon partiel

REUNION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION REGIONALE ANTIDOPAGE (ORAD) AFRIQUE ZONE VI, TENUE A LIBREVILLE AU GABON

La salle de conférence de l'hôtel « Méridien » Ré Ndama à Libreville au Gabon, a abrité du 8 au 11 juillet de 2014, la 3^{ème} réunion du Conseil de l'ORAD Afrique zone IV. Prenaient part à cette réunion, tous les pays membres de cette organisation dont le Cameroun, représenté par le Président de l'OCALUDS, monsieur NDJANA Robert. Les points majeurs inscrits à l'ordre du jour portaient sur l'adoption du programme antidopage dans la région. L'une des grandes résolutions issue de cette réunion a été l'amendement des montants des contributions par pays à l'ORAD,



Photo de famille des membres du Conseil de l'ORAD Afrique zone IV, des responsables de l'AMA, de l'Administrateur de l'ORAD et des agents d'éducation antidopage

qui a été revu à la baisse. Le tableau ci-contre montre les répartitions des contributions par pays à l'ORAD.

pays	Contribution (en FCFA)
Cameroun	1 000 000
Congo	1 000 000
Gabon	1 000 000
Guinée Equatoriale	1 000 000
RDC	1 000 000
RCA	500 000
Sao Tomé et Príncipe	500 000
Tchad	1 000 000

La réunion s'est achevée avec comme prochain pays d'accueil en 2015 le Congo.

FORMATION DES AGENTS D'EDUCATION ANTIDOPAGE A LIBREVILLE AU GABON

Sous les auspices de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), 18 personnes, dont les pays sont membres de l'ORAD Afrique zone IV, ont reçu à la Libreville au Gabon, la formation d'agent d'éducation antidopage. Deux Camerounais ont suivi cette formation à savoir monsieur NDJANA Robert, président de l'OCALUDS et madame NDJOUNGA Lyn rose, cadre administratif dans la même organisation. La formation était animée par madame Léa CLERET, responsable d'éducation à l'AMA et monsieur Kerwin CLARKE, responsable du programme de développement dans la même Agence, et portait sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation antidopage.

Compte tenu de la nouvelle orientation donnée à la lutte antidopage par l'UNESCO et l'AMA, et qui consiste en l'accentuation des programmes d'éducation antidopage, les agents d'éducation auront la lourde tâche de former dans leurs pays respectifs des agents« disséminateurs », qui seront chargés de diffuser le message anti-



Les agents d'éducation antidopage en séance de travail avec la formatrice de l'Agence Mondiale Antidopage

dopage auprès des sportifs et de leurs entourage.

Il ne reste plus maintenant aux agents d'éducation que de mettre en application les connaissances reçues pendant la formation, et ce avec le soutien de leur Organisation Nationale Antidopage (ONAD), afin de faire de la lutte antidopage, un maillon indispensable dans la chaîne de protection des valeurs sociétales et de la santé des sportifs.

CONFERENCE DES ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE (ONAD) TENUE A SOFIA EN BULGARIE

Les 28 et 29 novembre 2014, l'organisation nationale antidopage de Bulgarie a organisé dans la ville de Sofia, la première conférence des ONAD, avec comme point majeur inscrit à l'ordre du jour, la mise en place du nouveau Code mondial antidopage qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette conférence était placée sous le patronage du Ministère de la jeunesse et des Sports de Bulgarie et appuyé par Institut des Organisations Nationales Antidopage (INADO). L'OCALUDS y était représentée par son Président, monsieur NDJANA Robert, et monsieur NTSEK Serge Dieudonné, membre du Conseil de l'OCALUDS et représentant du Ministère des Finances (MINFI) au sein de cette instance. Plusieurs autres ONAD venues des quatre coins du monde étaient également présentes notamment celles de Chili, des USA, du Qatar, etc. Au vu du nouveau Code mondial antidopage et de ses cinq annexes à savoir le standard de la liste des interdictions, le standard pour les contrôles et les enquêtes, le standard pour les laboratoires, le standard pour les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques, et le standard pour la protection des renseignements personnels, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2015, l'Institut des Organisations Nationales Antidopage en abrégé INADO, par la voix de son Président, a saisi l'opportunité de cet événement pour souligner l'in-



Représentants des ONAD venus participer à la conférence INADO



Echange entre monsieur Donze Frédéric, Directeur du bureau régional européen et relations avec les FI (à gauche) et monsieur NTSEK Serge Dieudonné, membre du Conseil de l'OCALUDS (à droite)

térêt des ONAD (qui jouent un rôle majeur et de premier plan dans la lutte contre le dopage dans le sport dans les pays), à implémenter ce nouveau Code, dans lequel des modifications considérables ont été apportées par rapport au Code précédent de 2009, notamment la sanction pour une violation intentionnelle d'une règle antidopage qui passe de 2 ans à 4 ans ; l'adoption de 2 nouvelles violations antidopage à savoir la complicité et l'association interdite ; la période de conservation passant de 8 ans à 10 ans ; l'infraction à une règle antidopage ne pouvant plus être diffusée publiquement après une audience, mais plutôt après le rendu de la décision finale en appel ; etc... En outre, le Président de l'INADO a relevé l'importance des gouvernements, qui doivent s'engager et soutenir le financement de la lutte contre le dopage dans le sport dans leurs pays. Car, la force d'une ONAD est aussi fonction du degré d'implication de son gouvernement dans la lutte antidopage.

AVIS DE MONSIEUR NTSEK SERGE DIEUDONNÉ, MEMBRE DU CONSEIL DE L'OCALUDS SUR SA PARTICIPATION A LA CONFERENCE DES ONAD

« Tout d'abord, je remercie "OCALUDS INFO" de me donner l'occasion de dire mon sentiment à l'issue de ma participation à cette conférence des ONAD. C'est la toute première conférence au niveau international relative à la lutte contre le dopage dans le sport à laquelle j'ai participé. Ayant pris part à de nombreuses réunions du Conseil de l'OCALUDS, je n'ai pas été particulièrement étranger aux questions débattues à Sofia. Cette conférence m'a permis de mesurer l'importance de ce domaine de la lutte contre le dopage, qui concourt à la protection des sportifs "propres" et à la préservation de leur santé. C'était un plaisir de rencontrer les hautes personnalités mondiales de la lutte antidopage venues des quatre coins de la planète. Nous avons pu échanger avec ces sommités, à l'instar du Directeur du bureau régional européen et relations avec les Fédérations Internationales, monsieur DONZE Frédéric. Cet expert en lutte antidopage a présenté un brillant exposé sur la mise en œuvre et l'application du code antidopage 2015. Ce code est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et il appartient aux organisations nationales antidopage comme l'OCALUDS de s'y conformer pour répondre efficacement aux nouvelles exigences de la lutte contre le dopage dans le sport. C'est le lieu pour moi d'adresser, à travers cette tribune, mes félicitations au Président de l'OCALUDS, monsieur Robert NJANA, qui s'est conformé à ce code, bien avant son entrée en vigueur, servant même d'exemple aux autres organisations nationales. C'est le lieu pour moi d'appuyer le plaidoyer en faveur de l'OCALUDS, afin que le Gouvernement, qui ne ménage déjà aucun effort, optimise son accompagnement pour cette œuvre salubre pour notre mouvement sportif national. Il revient à présent aux fédérations sportives nationales de s'appuyer sur l'OCALUDS pour la mise en place de leurs différents programmes antidopage, car des athlètes sains et "propres" sont le gage de l'émergence d'une pratique sportive sans tricherie. Une fois de plus, je vous remercie. »

SYMPOSIUM SUR LES AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT), TENU A PARIS EN FRANCE

L'auditorium du Comité national Olympique et Sportif de France a abrité les 23 et 24 octobre 2014, le symposium sur les AUT. L'Organisation Nationale Antidopage (ONAD) du Cameroun à savoir l'OCALUDS était présente à ce symposium, et était représentée par le Docteur YIAGNIGNI Euloge, membre du Comité AUT de cette organisation. Plusieurs autres ONADs ont pris part à cette rencontre internationale, dont l'objectif était l'harmonisation des différentes approches à l'égard du processus d'obtention d'AUT, de façon à s'assurer que les sportifs qui présentent des troubles médicaux qui nécessitent l'usage de substances interdites, reçoivent un traitement approprié et puissent s'investir pleinement dans leur sport dans un esprit de franc jeu.

Selon le rapport rédigé par le Dr YAGNIGNI Euloge, de nombreux experts de l'AMA ont présenté des exposés au cours de ce symposium, notamment le Docteur ALAN VERMEC, Directeur médical de l'AMA, qui a exposé sur les principes et les pratiques d'usages à des fins thérapeutiques. A ce sujet, il ressort que la prescription à des fins thérapeutiques doit se fonder sur des bases objectives à savoir :

- Un examen complet du sportif avec diagnostic ;
- Les résultats d'analyses de laboratoires et tests divers ;
- Les images du sportif si possibles.

Aussi, le rapport relève que le comité d'AUT, avant d'accorder l'AUT à un sportif doit s'assurer que :

- o La non prescription de l'AUT met en jeu le pronostic vital du sportif ;
- o Il n'y a pas de traitement alternatif ;
- o Il n'y a pas d'effet supplémentaire avantageant le sportif.

Le sportif, étant avant tout un être humain susceptible de contracter une maladie, de se blesser, il lui revient, avec son personnel d'encadrement et surtout avec le médecin du club ou de l'équipe nationale, de prendre toutes les dispositions et les informations utiles pour l'obtention d'AUT.

WADA SYMPOSIUM ON TUE (EXEMPTION THERAPEUTIC USE) HELD IN PARIS

On the 23rd and 24th October 2014, the auditorium of the National Olympic and Sports Committee of France hosted the WADA symposium TUE. The National Anti-doping Organization (NADO) of Cameroon, OCALUDS was represented at this symposium by Dr. YIAGNIGNI Euloge, member of TUE. Several other NADOs also took part in this international encounter, whose objective was the harmonization of the different approaches towards obtaining the TUE. This should assure athletes who present medical problems which necessitate the use of prohibited substances that they shall receive appropriate treatment and fully engage in their sport in a spirit of fair play.

With reference to the report presented by Dr. YIAGNIGNI Euloge, several WADA experts presented exposés during this symposium. One of such is Dr. ALAN VERMEC, Medical Director of WADA who presented the principles and practice of usage for therapeutic purposes. Findings reveal that prescriptions for therapeutic purposes should be motivated by objective basis such as:

- A complete diagnostic examination of the athletes;
- Results of laboratory analyses and diverse tests;
- Pictures of the athletes, if possible.

The report also reveals that, before granting the TUE the Committee should make sure that:

- The non prescription of the TUE stakes the athlete's attainment of the vital predicted performance;
- There is no alternative treatment;
- There is no supplementary effect that gives an advantage to the athletes.

Since the athlete is a human being susceptible to falling sick and being injured, he should liaise with the managerial staff and above all, the doctor of his club or national team, to ensure that measures are taken and vital information obtained for the acquisition of the TUE on his behalf.

CONTRIBUTION AUX ORGANISATIONS ANTIDOPAGE (AMA, ORAD AFRIQUE ZONE IV ET INADO)

Les contributions aux budgets des organisations internationales et régionales antidopage dans lesquelles le Cameroun est représenté à travers l'OCALUDS, sont versées annuellement. Ces organisations sont : l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), l'Institut des Organisations Nationales Antidopage (INADO) et l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) Afrique zone IV. A Chacune de ces institutions, le Cameroun s'est déjà acquitté pour le compte de leur budget respectif de 2015, des contributions com-

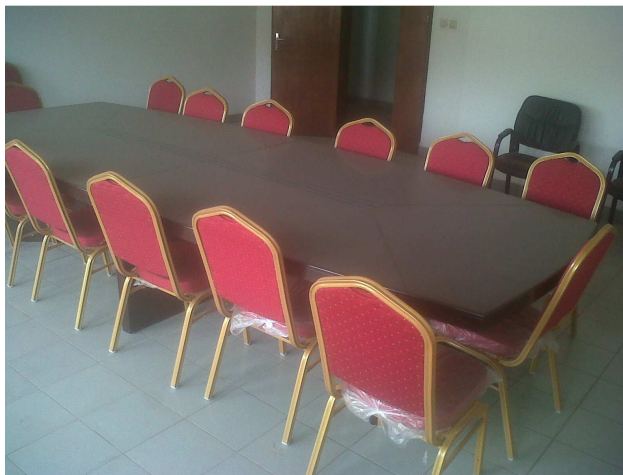


Table de conférence octroyée à l'ORAD Afrique zone IV par le gouvernement camerounais

me suit : à l'AMA : 772 700 FCFA ; à l'INADO : 135 000 FCFA et à l'ORAD : 1 000 000 FCFA. Il est à relever que le Cameroun a toujours été à jour de ses contributions dans ces différentes institutions. Au vu de l'encadrement que ces instances antidopage offrent à l'OCALUDS sur les plans de la formation et des contrôles antidopage,

l'OCALUDS doit continuer à garder une collaboration active avec elles, afin de continuer de progresser et d'atteindre ses objectifs que sont : la préservation de la santé des sportifs et le droit à chacun d'eux de pratiquer un sport équitable et exempt de dopage.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail de l'ORAD Afrique zone IV, le gouvernement camerounais a octroyé une table de réunion de luxe, avec 20 chaises d'hôtel et un desktop.

CONTRIBUTION OF CAMEROON TO ANTI-DOPING ORGANIZATIONS (WADA, INADO and RADO)

Contributions to the budget of anti-doping regional and international organizations to which Cameroon is represented by OICALUDS are annually paid. These organizations include: World Anti-Doping Agency (WADA), Institute of National Anti-Doping Organizations (INADO) and Africa zone IV Regional Anti-Doping Organization (RADO). To each of these institutions, Cameroon has already paid its 2015 budgetary contributions as follows: WADA: 772,700 cfa frs, INADO: 135,000 cfa frs, RADO: 1000,000 cfa frs. It is worth noting that Cameroon has always been up to date with its contributions to these institutions. Considering the assistance that these anti-doping institutions have been offering to OICALUDS in the domains of training and anti-doping controls, the latter needs to keep a dynamic close collaboration with them in order to steadily progress and attain its objectives which are: the preservation of athletes' health and the right for each of them to practise sports in equity and free of doping. However, within the frame work of improving working conditions in the Regional Antidoping Organization Africa zone IV, the Cameroon government has offered a modern conference table with a capacity of 20 hotel chairs and a desktop.

LES PROJETS NATIONAUX ANTIDOPAGE ELIGIBLES AU FONDS POUR L'ELIMINATION DU DOPAGE DANS LE SPORT DE L'UNESCO POUR L'ANNEE 2015

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le dopage dans le sport, l'UNESCO a mis à la disposition des Etats parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, un fonds pour éliminer le dopage dans le sport. Pour être éligible à ce fonds, les Etats Parties doivent soumettre des projets antidopage à l'Unesco pour étude et validation. Ces projets doivent être liés à l'un des trois domaines ci-après à savoir:

- L'éducation (centrée sur la jeunesse et les organisations sportives),
- La formulation des politiques (l'élaboration d'une législation ou d'une réglementation antidopage),
- Les programmes de tutorat et de développement de capacité.

Au titre de ce fonds, le Cameroun a déjà soumis avec succès 4 projets dont trois sur l'éducation et la sensibilisation antidopage, et un sur l'élaboration d'une législation nationale antidopage. En août 2014, le Cameroun a soumis un 5^{ème} projet sur la formation. Ce projet a reçu l'accord favorable de l'UNESCO pour être mis en œuvre en 2015.

Ci-après, la liste des 4 pays africains éligibles au titre du fonds pour l'année 2015 :

- Le Cameroun,
- La Zambie,
- Le Zimbabwe,
- L'Erythrée.

Concernant le 4^{ème} projet Unesco dont le thème était : « *Education et sensibilisation des jeunes sportifs sur la lutte contre le dopage pendant les phases finales des jeux scolaire* », l'OCALUDS a sensibilisé 1 520 jeunes sportifs repartis comme suit :

- FENSCCO ligue « A » : 840 jeunes ;
- FENASCCO ligue « B » : 680 jeunes.